

Département de l' Eure

Arrondissement d'Evreux

Commune du Val-Doré

Arrêté de réglementation temporaire de circulation Pendant les travaux de déploiement de la fibre optique

Le Maire du Val-Doré,

Vu le code de la route,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'applications,

Vu la demande formulée par le bureau d'études STEPELEC, 4 rue den la sidérurgie, ZAC Lazzaro, 14460 Colombelles en date du 3 décembre 2020 devant réaliser des travaux de plantation en vue du déploiement de la fibre optique,

Considérant :

Qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité de la circulation pendant les travaux :

Pendant les travaux de déploiement de la fibre optique

dans les rue concernées et les mesures misent en place :

Rue de l'Eglise : Empiètement de chaussée

Hameau de la Brosse : Empiètement de chaussée

Hameau du Hélop : Empiètement de chaussée

Impasse de la Brosse : Empiètement de chaussée

Rue Saint Pierre : Empiètement de chaussée

Le Fresne : Empiètement de chaussée

Route d'Orvaux : Empiètement de chaussée

Lotissement les Bois de Heurteloup : Empiètement de chaussée

Haras de la Brosse : Empiètement de chaussée

Rue du Bout aux Maçons : Empiètement de chaussée

Rue du Hélop : Empiètement de chaussée

Rue Saint Pierre : Empiètement de chaussée

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 7 décembre 2020 jusqu' au 8 janvier 2021, la largeur de chaussée sera réduite dans les rues ci-dessus.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux dans les deux sens

La vitesse sera limitée à 50 km/h

Article 2 :

La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

Article 4 : Affichage de l'autorisation

Le pétitionnaire est tenu d'afficher une copie du présent arrêté de part et d'autre du chantier sur la signalisation qu'il aura mise en place.

Article 5 :

Ampliation de cet arrêté transmis :

A la brigade de gendarmerie de Conches chargée de l'exécution du présent arrêté.

A l'entreprise chargée des travaux

Au président du Conseil Départemental

Le Val-Doré , le 07 décembre 2020

Le Maire,

Mme LAPEYRONNIE Jeannick



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jeannick Lapeyronnie', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE LE VAL-DORÉ' around the top edge and 'EURE' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or logo. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the stamp.